

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****7 DECEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 7 Octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Mr AUBURSIN Gaston – Mr HUON Jean-Pascal - Mme LAMBERT Marie - Mme BONNET Nadine – Mr MERVILLE Hervé - Mme LHEUREUX Natacha – Mr DELARRE Daniel - Mme VAN EECKHOUT Sophie - Mr BOUDREZ André – Mme DEBRABANT Marjorie - Mme MASCAUX Ségolène - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaël – Mr VERDIERE Andy - Mme DHONT Audrey – Mme WADBLED Laetitia.

Étaient absents : Mme LECOEVRE Stéphanie – Mr BLANPAIN Johann – Mme DERONNE Catherine - Mme VANDENBROUCKE Gaëlle – Mr LARIVIERE Romuald – Mme LUTAS Sylvie – Mme DUTRIEUX Julie Mr BUEMI Bruno – Mme WILLEMS Véronique – Mr DELCROIX Thibaut.

Ont donné procuration : Mme LECOEVRE à Mme VAN EECKHOUT – Mme DERONNE à Mr DESMEDT – Mr BLANPAIN à Mme DEBRABANT – Mme VANDENBROUCKE à Mr LAVOGIEZ Gaël -

*Mr Hervé MERVILLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.*

**NOMBRE DE :**

Conseillers en exercice	Présents	Votants
<b>27</b>	<b>17</b>	<b>21</b>

**Objet : DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR (délib. 2023/05/01)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la présentation des demandes en non-valeur numéro 6129680131 déposée par Madame Valérie KRIEBUS – Responsable service gestion comptable de Wallers,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le trésorier municipal dans les délais réglementaires,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Monsieur le trésorier receveur municipal présente au Conseil Municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant de **32 € 90** réparti sur 9 titres de recettes émis entre 2015 et 2019 sur le budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mis en œuvre, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande n° 6129680131.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- DECIDE à l'unanimité d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demande de non-valeur n° 6129680131 jointe en annexe présentée par Madame Valérie KRIEBUS – Responsable service gestion comptable – pour un montant global de 32 € 90 sur le budget principal.
- Précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur seront inscrits au budget général 2023 à l'article 6541 – créances admises en non-valeur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,


Le secrétaire,

MERVILLE Hervé



Le Maire,

André DESMEDT



Nota. Le Maire certifie que le  
Compte rendu de cette délibération  
a été affiché à la porte de la mairie  
Le 11 Décembre 2023  
Que la convocation du conseil  
avait été faite le 30 Novembre 2023  
le Maire.